

## CERTIFICAT

Conformité du contrôle de production en usine

## 2451-CPR-EN1090-2020.0120.002

Selon le Règlement (UE) no 305/2011 du

Parlement européen et du Conseil du 09 mars 2011 (pour les produits de construction)

ce certificat s'applique au produit de construction suivant:

**Produit de construction** 

Eléments structuraux et kits de construction pour structures

en acier EXC2 selon la norme EN 1090-4

**Utilisation** 

Méthode de marquage CE

ZA.3.2 à ZA.3.5 selon les normes EN 1090-1:2009+A1:2011

fabriqué par ou pour

**Fabricant** 

**Meiser Vogtland OHG** 

Am Lehmteich 3 08606 Oelsnitz Allemagne

Usine du fabricant

Site de production du fabricant

Meiser Vogtland OHG Am Lehmteich 3
08606 Oelsnitz

Allemagne

Confirmation

Ce certificat atteste que toutes les règles concernant l'évaluation et le contrôle de la performance décrites dans l'annexe ZA de la norme

harmonisée

EN 1090-1:2009+A1:2011

sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de production

en usine répond à toutes les exigences prescrites dedans.

Première date de délivrance 23.06.2020

Prochain

audit de surveillance

11.01.2025

Durée de validité

Ce certificat reste valable tant que la méthode de contrôle mentionnée dans la norme harmonisée et/ou les exigences requises pour le contrôle de production en usine concernant l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées n'ont pas changé, et que le produit et les conditions de production des usines n'ont pas subi de changements importants.

Remarques

cf. au verso

Lieu/Date d'établissement

Düsseldorf, 12.01.2022

Zschech

Dipl.-Ing. Gurschke
Directeur de l'organisme de
certification





## Numéro du certificat: 2451-CPR-EN1090-2020.0120.002

Remarques

L'organisme notifié - 2451 DVS ZERT GmbH a effectué le contrôle initial du/des usine(s) et le contrôle de production en usine et procède à la surveillance permanente, à l'évaluation et à la confirmation du contrôle de production en usine.

## Dispositions générales

Les conditions requises par la norme harmonisée EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.1 au point B. 4.4. inclus sont applicables.

En particulier, les exigences requises selon la norme EN 1090-1:2009+A1:2011, point B. 4.3 à savoir, les déclarations que le fabricant doit remettre une fois par an à l'organisme notifié doivent être respectées.

Les conditions générales de vente de la société DVS ZERT GmbH dans la dernière version respectivement en vigueur sont applicables.

